

CENSEUR,

Journal de Lyon,

POLITIQUE, INDUSTRIEL ET LITTÉRAIRE.



OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES DU 4					
PAR RICHARD PÉRE ET FILS,					
Ingénieurs-opticiens, brevetés, quai St-Antoine, 11.					
HEURES.	THERM.	HYGROM.	BAROM.	VENTS.	GIEL.
6 heures.	12 laudumat.	68 deg.	27 pou. 4 lig.		
Midi....	de 0. d. au-dessus	60 deg.		po. Sud.	
SOLEIL.			LUNE.		
Lever.	Midiv.	Couch.	Phases.	Age.	
0 h. a.	0 h. m. 27.	0 h. a.	Dernier quart.	27	

Censeur donne les nouvelles 24 heures avant les journaux de Paris.

ON S'ABONNE :

Lyon, au Bureau du Journal, quai St-Antoine, n° 27, et grande rue Mercière, n° 32, au 2^m.
Paris, chez MM. Lepelletier-Bourgoin, office de correspondance, place de la Bourse, n° 5, au n° 5, et chez Destribes aîné, libraire, rue St-Marc, n° 21, près la Bourse.

PRIX :
16 francs pour 3 mois;
32 francs pour 6 mois;
64 francs pour l'année.

Hors du département du Rhône, 1 franc de plus par trimestre.

Le CENSEUR ne donne de publicité qu'aux avis, lettres et documents revêtus de signatures connues, ou dont les auteurs se font connaître de la Rédaction.

Lyon, 4 septembre 1839.

Les documents statistiques, lorsqu'ils sont classés avec ordre et lucidité, lorsqu'ils sont sérieusement médités, peuvent offrir d'utiles enseignements. Le compte général de l'administration de la justice en France, que nous publions il y a quelques jours, offre, sous ce rapport, des leçons qui ne devraient pas être perdues pour notre époque. Il résulte des chiffres de ce compte général que le nombre des crimes commis contre les personnes a sensiblement diminué de 1836 à 1837, et qu'au contraire le nombre des vols ou tentatives de vol a considérablement augmenté. Il n'y avait eu en 1836 que 3,742 accusations de cette dernière catégorie; 1837 en a vu 4,318, formant un total de 5,953 accusés. On peut conclure de ce fait, d'une part, que les mœurs deviennent plus douces de jour en jour, que les haines personnelles diminuent et que les passions violentes sont plus souvent réfrénées; d'un autre côté, on doit en tirer cette conclusion que le malaise et la misère augmentent, que le travail a manqué plus souvent, puisque la faim a entraîné plus de malheureux au crime.

En effet, une chose fort remarquable et qui doit vivement frapper les hommes qui étudient la moralité publique dans les résultats de la justice, c'est que, dans les 8,094 individus qui ont comparu sur les bancs des accusés, les hommes flétris par une première condamnation n'y figuraient pas en majorité, mais qu'il y avait, au contraire, 6,665 individus ayant l'habitude du travail, parmi lesquels 2,649 pères de famille.

Et si l'on recherche les causes réelles de ce fatal état de choses, ne les trouvera-t-on pas dans l'organisation d'une société où l'argent mène à tout, tient lieu de tout, où il est tout enfin; où la vertu pauvre, si elle commande forcément une estime qu'on n'ose lui dénier, n'obtiendra réellement nulle considération? Ne faut-il pas en accuser les lois d'un pays où l'homme de cœur et d'intelligence sera traité comme un paria politique, s'il ne joint la richesse au savoir, eût-il, pour s'instruire, ou dédaigné des moyens de fortune, ou dépensé le patrimoine de son père?

Dans une société ainsi organisée, les principes d'ordre et de justice sont promptement mis en oubli, et dès lors on est peu scrupuleux sur les moyens d'acquiescer. Et quels exemples ces malheureux condamnés ont-ils trouvés dans ce qu'on appelle la tête de la société? Le télégraphe, cet agent du pouvoir, servant de compère à la spéculation; la bourse, ce temple du commerce, devenue un tripot où s'enfouissent les fortunes au milieu de honteuses combinaisons; l'association, ce moteur si puissant de réussite, cet agent de grands travaux, devenue un moyen de dol et de fraude; partout la bonne foi trahie, la confiance déçue, la spoliation organisée, et, pour couronner le tableau, la faveur du pouvoir allant parfois consoler ceux que l'opinion désigne au mépris public. L'exemple réagit en bas; les attentats des classes pauvres ont toujours des causes et des motifs, et pour que les statistiques fussent complètes et surtout profitables, il serait bon d'y joindre toujours et l'histoire commerciale du temps et le tableau des mœurs des hautes classes de la société.

Ainsi que nous l'annoncions hier, de nouvelles arrestations viennent d'être faites dans Paris, à propos de la malheureuse insurrection de mai, et ces tardives rigueurs font naître de pénibles réflexions sur la pensée qui les inspire. L'emprisonnement d'un malheureux amputé qui ne quitte le lit de l'hôpital que pour descendre sur la paille du ca-

chot a surtout quelque chose de triste et de douloureux. On se demande relativement à ce dernier si, après une blessure qui prive d'un membre l'imprudent combattant, il n'eût pas été généreux de fermer les yeux et d'oublier, et quelle punition on lui infligera encore quand il sort mutilé de la bataille. Mais la compassion est un sentiment qu'on ne saurait demander à ceux qui n'éprouvent pas de remords d'avoir amené des espérances à se traduire en coups de fusil. Toutefois il ne s'agit en ceci que d'un homme, et ce qui est plus grave encore, c'est la longue détention préventive que l'on fait subir à ceux des accusés que la cour des pairs n'a pas cru devoir placer dans la première catégorie. L'instruction à leur égard est complète; les témoins pour ou contre étaient sur les lieux, et n'ont pas fait défaut; la justice est éclairée, elle peut prononcer quand il lui plaira, et, pour juger les prévenus, il ne manque plus que des juges.

En attendant que l'hiver les ramène à leurs sièges et à leurs tristes fonctions judiciaires, près de deux cents malheureux gémissent dans les prisons, frappés ainsi d'une peine que le législateur n'a pas écrite dans la loi, et qui, pour quelques-uns, aura porté un caractère de punition infligée à leurs opinions politiques; ils gémissent incertains de l'avenir, à charge à leurs familles, ou laissent ces familles dans la misère, ne pouvant se livrer à des travaux profitables, faute d'espace ou d'outils, et languissant jusqu'à ce qu'il plaise à la justice humaine de prononcer sur leur sort.

Un grand nombre d'entre eux sans doute seront acquittés, et, après une dure et longue détention préventive, renvoyés au sein de la population, après avoir épuisé la bourse modeste de leurs amis; ils seront jetés ainsi au milieu de l'hiver sur le pavé, libres à la vérité, mais sans asile et peut-être sans travail pour se procurer du pain, alors que la campagne n'offrira plus de travaux, alors que, dans le manque absolu de ressources, la misère et le désespoir deviennent parfois plus forts que la vertu.

Ces considérations valent la peine qu'on s'y arrête, qu'on les pèse, et qu'on prenne des mesures pour ne pas assumer une trop grande responsabilité.

CONSEIL MUNICIPAL DE LA CROIX-ROUSSE.

Séance du 2 septembre.

Présidence de M. Peycellon, 1^{er} adjoint.

Sont présents : M. Burdin, 2^e adjoint; conseillers : MM. Cabias, Textor, Bertrand, Colon, Riboulet, Rejanin, Revol, Gigodot, Clapissou, Lambert, Gindre, Rey, Cusin, Chabroud, Chaumais, et Berger, secrétaire.

On donne lecture d'une lettre par laquelle M. Gaillard, nouvellement élu, s'excuse de ne pouvoir assister à la séance par suite d'une indisposition.

Les cinq nouveaux membres prêtent serment. Ce sont MM. Jourdan, Montagny, Cladière, Couturier et Duval.

Le conseil se constitue en séance extraordinaire, le public se retire.

M. le président donne des explications sur le motif qui a empêché la session légale, sur le refus fait par M. le préfet de l'ajournement que le conseil aurait demandé pour jouir de la présence des nouveaux élus, et lit une lettre du préfet qui n'autorise qu'une session extraordinaire.

On lit le procès-verbal de la séance du 19 juillet qui est adopté sans réclamation.

Lecture est encore faite d'un procès-verbal du 3 août, qui constate que le conseil municipal, ayant exprimé le désir de voir participer à ses travaux les nouveaux conseillers, demande un renvoi et se sépare sans délibérer.

On procède à la nomination d'un secrétaire. M. Berger ob-

tient 15 voix sur 23 votants. Il est proclamé secrétaire pour la session.

M. le maire soumet au conseil l'arrêt que la cour royale vient de rendre en faveur de Mme veuve Auriol, dont la maison a été dévastée en novembre 1831, et consulte le conseil sur la question de savoir s'il convient d'en appeler en cassation. Comme plusieurs membres demandent à combien s'élèvent les réclamations, M. Revol prend la parole et donne des explications sur cette affaire; il demande que l'administration soit chargée de s'entendre à ce sujet avec le maire de la Guillotière.

M. Colon réclame la lecture de l'arrêt.

M. le maire, MM. Gigodot et Montagny prennent successivement la parole.

La proposition de M. Revol est adoptée.

M. le maire demande une allocation de 850 fr. à imputer au budget supplémentaire pour les frais des deux premiers jugements.

M. Cabias demande si ces frais ont été taxés. M. le maire répond qu'ils le seront.

M. Clapissou demande le renvoi de ce vote à une prochaine séance. M. le maire répond que ces frais étant justement dus, il ne convient pas d'en retarder le paiement.

M. le maire met cet article aux voix.

M. Rey prend la parole et dit : Dussions-nous plaider encore, ces frais n'en sont pas moins dus par la ville.

M. Rejanin ajoute qu'il n'y a pas péril en la demeure, et que, comme ces frais doivent être taxés, on peut sans crainte en retarder de quelques jours le règlement.

Le conseil ajourne jusqu'à ce qu'il ait reçu des renseignements de l'administration.

M. le maire annonce au conseil que, malgré les démarches faites auprès de beaucoup de citoyens de la ville pour former l'administration de la caisse d'épargne, treize personnes au lieu de vingt ont seules accepté cette mission.

Parmi les cinq membres pris au sein du conseil municipal, il en manque trois pour cause de décès ou de démission.

Le conseil procède de suite à la nomination des trois conseillers délégués près de la caisse d'épargne. Il désigne, au scrutin secret, MM. Cabias, Montagny et Puyroche. M. Montagny n'acceptant pas, on doit choisir entre MM. Revol et Duval qui ont obtenu le plus de voix, et en nombre égal, après les trois dénommés. M. Duval étant le plus âgé, est nommé.

Prolongement de la rue Pailleron.

On réclame d'une commission nommée depuis long-temps le rapport qu'elle doit faire sur cet objet.

M. Cabias répond qu'avant tout la commission a dû s'assurer si les souscriptions ne pouvaient être retirées, et si on pouvait espérer de les voir s'augmenter.

M. Peycellon explique que M. Pailleron donne deux rues à la commune, mais que, pour le prolongement de la rue Pailleron, il faut acheter la maison de M. Laforest qui en demande 26,000 fr., que les souscriptions s'élèvent à 9,080 fr., et qu'il convient, ainsi que l'a dit M. Cabias, d'en terminer pour une amélioration réclamée si justement.

M. Gigodot entre dans de nouveaux détails qui tendent à suspendre la décision du conseil à cet égard. Il convient, dit-il, d'attendre un mémoire qui doit paraître dans la huitaine, et qui, liant cinq projets ensemble, déterminera le conseil à faire un emprunt.

M. Cabias répond qu'il faut pourtant se hâter pour l'ouverture de cette rue qui, dût-elle être momentanément moins large que le plan, doit être établie au plus tôt, dans la crainte surtout que les souscripteurs ne retirent leurs offres.

M. Cusin dit, à son tour, qu'il est urgent d'ouvrir cette communication, ne serait-ce que pour donner passage aux eaux qui séjournent sans issue, laissant, après les pluies, des mares infectes, ce dont les habitants se plaignent.

M. le président et M. Cabias prennent successivement la parole sur la question de l'ajournement, et, sur la demande de M. Cladière, M. Cabias entre, au sujet du plan de la ville, dans des explications qui paraissent satisfaire le préopinant.

M. Revol propose purement et simplement la question suivante :

Grand-Théâtre.

Pendant que la pauvre comédie va se faire tuer à la suite de l'empereur, que Tartufe revêt l'habit de général, que Dorine se fait cantinière, Valère aide-de-camp, Scapin tambour-major, que les femmes savantes se convertissent en maréchales, en impératrices, et préparent peut-être mille autres volumes de mémoires sur leurs mémorables campagnes de coulisses; pendant que le grand opéra se repose, attendant sa basse-taille et son bariton, ces êtres introuvables que le directeur va chercher de ville en ville sans pouvoir les rencontrer; pendant que le public va voir les batailles et les vogues, qu'il se promène sur le boulevard, qu'il danse à la campagne; tandis que le drame démolit la Bastille en chantant la Marseillaise; pendant tout cela, le ballet fait ses ronds de jambe dans le vide, l'opéra comique perdonne dans la solitude, le Grand-Théâtre est désert.

Si cela continue, il faut s'attendre à cette question de la part des passants : « Monsieur, voudriez-vous avoir la bonté de me dire à quoi sert cet immense bâtiment, bien lourd, bien large, bien massif, avec ses semblants de colonnes, ses semblants d'architecture, ses semblants de grandeur au dehors, ses simulacres de comédie, de ballet, de drame, de musique, d'opéra, de chefs-d'œuvre au dedans? — Ma foi, Monsieur, c'est positivement ce que j'allais avoir l'honneur de vous demander. » Et là-dessus, chacun de sortir du Grand-Théâtre et de l'abandonner plus que jamais à son malheureux sort.

En en disant cela, on ne fera pas de la critique; on dira tout simplement la vérité. En effet, les *Huguenots* sont toujours annoncés et toujours retardés, *Robert-le-Diable* et *la Juive* sont annoncés tout vivants et livrés au supplice chaque semaine; nous avons des ces éternelles, ennuyeuses et soporifiques danses de quelques autres ballets semblables. On traite les artistes de l'art comme des champs stériles, on les abandonne sous prétexte d'aridité; on s'en prend à la nature du sol,

quand on devrait s'en prendre à sa propre négligence, à l'incurie du possesseur. Certes, on ne peut se dissimuler les difficultés qui encombrant le terrain; mais quelque incomplet que soit le personnel du Grand-Théâtre, quelque faibles que soient ses ressources, quelque insouciant que soit le public, nous ne sommes pas de ceux qui désespèrent, quand il s'agit d'une chose comme l'art et d'un théâtre comme celui-ci, placé dans la seconde ville de France. Autant vaudrait dire de suite qu'il n'y a qu'un seul foyer dans notre pays, que ce foyer c'est Paris, et que ceux qui en sont loin doivent être privés de chaleur et de vie. Or, on ne peut s'y tromper, la chaleur et la vie, le mouvement de la civilisation, c'est l'art.

Pourquoi ne pas tirer parti du peu d'éléments qui restent au Grand-Théâtre? Vous ne pouvez monter de pièces, dites-vous; eh bien! offrez-nous de bons fragments de musique ou d'opéra, bien exécutés, bien rendus. Vous avez voulu faire du commerce, de la spéculation; faites un peu d'art véritable, et vous verrez. Laissez là vos trois ou quatre petits opéras comiques qui commencent à nous faire bâiller, et que depuis trop long-temps nous sommes condamnés à entendre journellement dans les rues, soit dans le ronflement de l'orgue de Barbarie, soit dans le sifflement du gamin.

Essayez de quelque acte ou de quelques scènes de *Guillaume Tell*, de quelques pas de Mme Siran, de quelques mélodies de Niedermayer ou de Schubert; faites chanter Mlle Candell plus souvent; les grands maîtres italiens lui fourniront assez de morceaux où elle pourra déployer son talent. Ce n'est pas en restant isolé dans deux ou trois rôles de prédilection, que l'artiste se fait connaître; c'est en l'analysant dans beaucoup de situations qu'on l'apprécie à sa juste valeur. Vous ne pouvez exécuter les chefs-d'œuvre en entier, eh bien! donnez-en ce que vous pourrez; au point où en est le public, vous n'avez pas à craindre ses exigences, il y a renoncé, et cela malheureusement pour vous; mais c'est votre faute, vous l'y avez forcé. Mainte-

nant il ne siffle pas, il se tait; vous l'avez fait indifférent, d'empresé qu'il était. Ce public turbulent, qui apportait de l'ardeur, des passions au théâtre; qui montrait de l'exigence, cette grande preuve d'amour dont se plaignent toujours les artistes et les femmes, et qu'ils regrettent si amèrement plus tard; ce public colére, enthousiaste, faites tous vos efforts pour le ramener, car cet enthousiasme, cette colère, c'est votre espoir, votre salut. Laissez dire ces amis faux et doucereux qui crient à l'injustice; le public est peuple, et le peuple est entier dans ses délibérations. Plus un peuple est ardent et mobile, plus il fait de grandes choses; plus un public est inquiet et exigeant, plus il offre de ressources à l'auteur et au comédien; plus les sifflets sont nombreux, plus l'artiste de talent doit grandir, car il les étouffera un à un par la force de son génie; plus les applaudissements et les couronnes l'entourent, plus il doit se méfier de son triomphe, et chercher dans le travail de nouveaux moyens pour mériter de nouveaux hommages. Ainsi, heur ou malheur, quelque chose qui arrive, les amants de la gloire doivent chercher le public dont nous parlons; aussi courent-ils tous à Paris: là est le dernier creuset par où doit passer l'or pur de l'immortalité.

Le Grand-Théâtre a-t-il besoin de grands frais pour exhumé *Robin-des-Bois*, *Zampa*, *Don Giovanni*, *Moïse* et tant d'autres chefs-d'œuvre? Son orchestre est au complet; que le public vienne ou non, les musiciens sont là et ne demandent pas mieux que d'exhumer ces objets de leur culte. *Le Planteur*, *le Châlet*, *le Postillon*, tout cela est fort joli sans doute, mais ce que nous venons de nommer vaut un peu mieux.

Mlle Joly ne peut suffire à tout; malgré sa bonne volonté, il est impossible qu'elle consente ainsi à être continuellement en scène; avant-hier, elle a chanté pendant cinq heures la musique de MM. Monpou et Adam, deux genres tout différents; l'un, recherché, forcé, peu inspiré; l'autre, facile, léger, naturel. A moins d'avoir la poitrine entourée de *l'as triplex* d'Horace, il est difficile de résister à cette activité continuelle. Ce

Achètera-t-on au prix proposé la propriété Laforest pour l'ouverture de la rue Pailleron ?
M. le président met aux voix la proposition en ces termes, et le conseil adopte à l'unanimité.
La séance est levée.

COUR D'ASSISES DU RHONE.

PRÉSIDENCE DE M. GUTTON-LAVAL.

Audience du 29 août.

Dans cette audience, Marie-Louise Massau, femme Ulmer, accusée de deux vols domestiques et défendue par M^e Vachon, a été acquittée.

On a jugé ensuite Jean-Marie Peupier, chargé de la triple accusation d'incendie, de vol simple, de vol à l'aide d'effraction dans une maison habitée. On lui imputait d'avoir, dans le but de se ménager les chances d'un vol, incendié la maison du sieur Lagier, cultivateur au hameau du Gousser, commune de Saint-Germain-en-Haut, et enfin d'avoir commis un autre vol au préjudice des époux Dancourt. Jean-Marie Peupier, défendu par M^e Tisseur, a été acquitté sur ces trois chefs d'accusation.

Audiences des 30, 31 août et 1^{er} septembre.

PRÉSIDENCE DE M. DE VAUXONNE.

Bande de voleurs italiens.

Depuis la fin de 1836, un grand nombre de vols étaient commis à Lyon avec des circonstances semblables, sans qu'il fût possible d'en découvrir les auteurs. Les magasins étaient ouverts la nuit à l'aide de fausses clés habilement préparées, et ils étaient dévalisés d'une manière si complète et si rapide, qu'il n'était pas douteux que plusieurs individus ne fussent associés pour commettre ces vols. C'est ainsi que, la nuit de Noël 1836, on enleva pour quinze à vingt mille francs de schalls dans la maison Ferrier et Bulliat; en 1837, pour une somme à peu près semblable de soieries chez M. Candy, et enfin, le 5 septembre 1838, on vola pour dix-huit mille francs de bijoux à M. Ess, orfèvre, rue Lanterne; quelques vols moins considérables accompagnèrent pendant le même laps de temps ces expéditions principales de la bande. Ce dernier vol fut cause de leur arrestation qui eut lieu d'une manière singulière et qui fait honneur à l'adresse de notre police.

Après le vol commis chez M. Ess, on parvint à savoir, au bureau central, qu'un individu cherchait à vendre quelques bijoux. L'arrêter immédiatement eût été facile, mais il s'agissait de le faire sans effrayer ses complices, et en se préparant, au contraire, les moyens de se rendre maître de leurs personnes. Le chef de la police de sûreté, M. Boulachon, aujourd'hui démissionnaire, consentit, pour amener ce résultat, à jouer le rôle de recéleur; il chargea un de ses agents de chercher le personnage qui s'occupait de vendre les bijoux et de le lui amener comme s'il le conduisait chez un acheteur habituel d'objets volés; ensuite il donna à son appartement la tournure d'un magasin de recéleur, y fit apporter des balances, des creusets, tout ce qui était nécessaire pour faire illusion au vendeur. Cet individu, nommé Vital Vigeolas, arriva en effet, conduit par l'agent indicateur, chez M. Giroux (c'était le nom supposé qu'avait pris M. Boulachon); il exposa qu'il avait à vendre pour trois mille francs d'orfèvrerie. « Nous ne ferons pas affaire ensemble, lui répliqua le faux Giroux; je ne veux pas pour si peu de chose me mettre la rousse (la police) sur le dos. » Vital Vigeolas répliqua alors que s'il était content de son marché il lui procurerait d'autres affaires. « Nous sommes, dit-il, une troupe de bons travailleurs; nous vous donnerons de l'ouvrage cet hiver. » On s'accorda alors sur le prix, et Vigeolas alla chercher sa marchandise, avec laquelle il retourna chez le soi-disant Giroux; elle fut mise dans des balances et pesée scrupuleusement. « Il faut fonder cela tout de suite, dit Vital; cela craint le soleil à Lyon. » — « Cela a donc été grinché (volé) ici? » dit Giroux. Vigeolas répondit affirmativement. M. Boulachon ouvrit alors la porte de sa chambre, et s'écria: « Le feu est-il ardent? les fourneaux sont-ils prêts? » C'était le signal pour les agents de police apostés, qui se précipitèrent sur Vigeolas, et s'emparèrent de sa personne; on trouva encore sur lui plusieurs bagues en brillants. Conduit devant le juge d'instruction, il fit alors un conte absurde; il raconta qu'il avait trouvé ces objets dans un mouchoir, sous un buisson, à la Guillotière. Tous ces bijoux furent reconnus pour appartenir à M. Ess.

On fit croire à Vital Vigeolas que ses complices étaient arrêtés, et, sur les renseignements que l'on en tira, on se saisit d'un nommé Travaglioni dont on tira assez d'indications pour se saisir d'une partie de la bande, dans laquelle se trouvait un facteur de la poste, nommé Rousset; on découvrit dans une chambre louée par lui, rue des Marronniers, mais qu'il n'habitait pas, tout un atelier de fausses clés et quelques objets provenant du vol commis chez M. Ess. Avec Rousset, on arrêta sa concubine Jeannette Guerin. Rousset fit des révélations nombreuses qui amenèrent successivement la découverte des nommés Bernard Vigoni dit Perruchi, Louis Pozzi dit Soldini, Joseph Brambilla, Antoine Righini, Maria Dacoma femme Perruchi, tous Milanais, ayant déjà subi un grand nombre de condamnations dans leur pays. On trouva dans une chambre

n'est pas en chantant journallement de la musique semblable, que M^{lle} Joly fera des progrès dans son art; c'est en prenant sa part des ouvrages des grands maîtres, qu'elle trouvera les qualités qui lui manquent. Sa voix forte et éclatante doit s'habituer à la largeur, à l'énergie, au dramatique de la belle musique, et non pas aux broderies, aux fioritures, à la coquetterie des airs de contredanse, auxquels nous accordons néanmoins leur genre de mérite. M^{lle} Joly ne doit pas se faire illusion; elle a beaucoup à travailler, mais les bonnes études abrègent le travail. Nous ne dirons pas comme les Anglais, le temps c'est de l'argent, mais bien le temps c'est de la gloire, et il ne faut jamais gaspiller d'avance la gloire que l'on est peut-être appelé à acquérir.

En lisant l'annonce du troisième début de M. Compan, nous avons retardé l'impression des lignes précédentes pour pouvoir y ajouter le résultat de cette représentation. Quoi qu'il nous en coûte de le dire, un assez grand nombre d'opposants, après avoir écouté *Fra Diavolo* jusqu'au bout, a manifesté son opinion à l'égard de M. Compan par de bruyants coups de sifflets, manifestation tenace et prolongée qui replonge la direction du Grand-Théâtre dans une suite nouvelle de perplexités et d'embarras. Nous ne commenterons pas cette désapprobation du public; contentons-nous de l'enregistrer.

On nous annonce Bocage; acteur plein de mérite, réussira-t-il à ramener la foule? Le drame plaît à cette dernière; mais le drame romantique, comme les jeunes cerveaux qui l'ont produit, a déjà quelque peu vieilli; il s'est vite usé. Cependant, s'il faut l'énergie et le talent pour le rajeunir, pour prolonger ses jours, Bocage est le seul acteur en ce moment qui puisse opérer ce miracle, dont a besoin la direction de nos théâtres. La fortune de ces derniers double son cap des tempêtes; que les vents nouveaux lui soient favorables!

louée par la femme Perruchi, dans la rue Saint-Jean, une grande quantité d'objets volés, une partie de la bijouterie de M. Ess, des draps provenant de chez M. Sottan, tailleur, dévalisé quelque temps auparavant, beaucoup d'objets de broserie volés à M. Julien, rue des Souffletiers, et divers autres objets, produits de vols inconnus. Les voleurs se dénoncèrent tous les uns les autres dans leurs déclarations. Quelques-uns des principaux parvinrent cependant à s'échapper; mais trois d'entre eux furent saisis pour d'autres vols à l'étranger, et y sont maintenant emprisonnés: ce sont les nommés Martessi, Savati et Grasso.

Cette affaire a duré trois jours. Neuf vols avaient seuls été retenus par l'accusation comme plus solidement constatés. Les accusés étaient aussi au nombre de neuf, sans compter les contumaces. Le nommé Travaglioni a été apporté d'après son désir, quoique gravement malade, à l'audience, où il a voulu assister, mais bientôt ses forces lui ont manqué, et il a été remporté à l'infirmerie de la prison; son affaire a été disjointe de celle des autres et renvoyée à la prochaine session. On a entendu près de cinquante témoins; le verdict du jury n'a été rendu que dimanche soir à neuf heures. En conséquence de ce verdict: François Rousset et Bernard Vigoni dit Perruchi ont été condamnés chacun à vingt ans de travaux forcés; Joseph Brambilla, Antonio Righini, à quinze ans; Vital Vigeolas et Maria Dacoma, femme Perruchi, à dix ans; Louis Pozzi dit Soldini et Jeannette Guerin, à cinq ans de réclusion. Ces deux derniers, ainsi que Rousset, ont été dispensés de l'exposition.

SOCIÉTÉ DE MÉDECINE DE LYON.

La société de médecine de Lyon décrènera, dans le courant du mois de février 1841, une médaille d'or de la valeur de trois cents francs à l'auteur du meilleur mémoire sur la question suivante:

Du régime alimentaire dans les maladies aiguës et chroniques des organes de la digestion;

Indiquer son action et les modifications qu'il doit subir dans les diverses périodes de ces maladies, et suivant les diverses circonstances et conditions où se trouvent les malades.

Une seconde médaille d'or de la même valeur sera accordée à l'auteur du meilleur mémoire sur cette autre question:

Rechercher si depuis quelques années la syphilis est plus fréquente à Lyon;

Apprécier les effets de cette maladie sur la santé publique et son influence sur le bien-être et les habitudes du travail des ouvriers; Dans tous les cas déterminer les causes qui peuvent donner de l'extension à ce fléau;

Exposer l'état actuel des secours publics qui lui sont affectés, et s'ils sont reconnus insuffisants;

Indiquer les moyens de les proportionner aux besoins de la population.

Les mémoires envoyés au concours devront être adressés francs de port, avant le 1^{er} novembre 1840, à M. Rougier, secrétaire-général de la société, place de la Préfecture, à Lyon.

Chaque mémoire devra porter en tête une épigraphe qui sera répétée dans un billet cacheté, contenant le nom et l'indication de la demeure de l'auteur.

Samedi dernier, un condamné détenu dans la prison de Perache, et qui n'avait plus que trois mois à attendre pour être rendu à la liberté, s'est évadé de cette prison, où il était employé comme servant.

Le conseil municipal n'ayant pas eu de séance jeudi dernier, nous n'avons pas de compte-rendu à donner cette semaine.

Un orage, qui a éclaté sur la ville d'Aix, est venu enfin rafraîchir l'atmosphère brûlante. Le vœu des agriculteurs est rempli: une pluie abondante a heureusement arrosé les campagnes desséchées, et ramené les arbres et les plantes qui dépérissaient sous les feux ardents du soleil. Le ciel est toujours couvert de nuages et semble promettre de nouvelles pluies qui redonneront les eaux aux sources tarées.

On écrit de Marseille, 28 août:

Hier, quelques gouttes de pluie nous ont ramené le mistral, si bien que nos champs continuent à être désolés par la sécheresse; déjà la plupart de nos campagnes manquent d'eau pour boire, et bientôt nos ruisseaux seront à sec. Pour peu que cet état de choses continue, je ne sais ce que deviendront nos cultivateurs, dont les plus favorisés ont à peine gagné cette année pour donner du pain pendant deux mois à leurs enfants; les impôts augmentent toutefois, et si cela continue, l'heure approche où la misère portera ses fruits.

De 1815 à 1835, la population s'est élevée, en France, de 27,500,000 âmes à 33,540,910. D'un autre côté, la production du blé s'est plus que doublée dans ce même espace de temps. De 30,460,971 hectolitres qu'elle était alors, en 1835 elle s'est élevée à 71,684,484 hectolitres.

Paris, 2 septembre 1839.

(Correspondance particulière du Censeur.)

On assure que M. Cunin-Gridaine doit rapporter, du château d'Eu, des ordonnances qui réduisent pour quelques articles les droits d'importation; il s'agit notamment des machines à vapeur. C'est encore par une ordonnance que le ministère entend rectifier le tarif des fils de lin.

— Quelques vives discussions, relativement à la composition du conseil-d'état, ont empêché de paraître l'ordonnance sur l'organisation de ce conseil; mais ce retard est sur le point de cesser, et très-incessamment, dit-on, l'ordonnance sera publiée par le *Moniteur*.

— Hier au soir, vers les onze heures, M. Louis Blanc, rédacteur en chef de la *Revue du Progrès*, a été victime d'un odieux guet-apens. Il rentrait dans son domicile, rue Louis-le-Grand, 17, lorsqu'arrivé à l'angle que forme cette rue avec la rue Neuve-Saint-Augustin, un individu qui le suivait depuis quelque temps lui a asséné sur le côté droit de la figure un violent coup de bâton. Etourdi par la violence du coup, M. Louis Blanc n'a eu que le temps de se traîner jusqu'à la porte de la maison qu'il habite, dont le concierge l'a reçu tout sanglant et à demi évanoui. On a craint un moment un épanchement au cerveau, mais à la levée du premier appareil ces craintes ont disparu.

L'heure, le lieu de l'attaque, la manière dont elle a été faite, ne permettent pas de croire à une tentative de vol. Déjà un ami de M. Blanc avait remarqué il y a quatre jours un individu qui, l'ayant attendu à la sortie du Théâtre-Français, l'avait suivi le long de la rue Richelieu et

ne l'avait quitté qu'après l'avoir perdu de vue. Le signalé se rapportent de tout point. Plainte a été portée à l'autorité.

On lit dans le *Moniteur parisien*:

INCENDIE A CONSTANTINOPLE.

Le gouvernement a reçu aujourd'hui de Constantinople, par la voie de terre, la nouvelle qu'un grand incendie s'est déclaré le 9 au matin à Péra et à Galata. A 4 heures de l'après-midi, quand on s'est rendu maître de l'incendie. Les officiers et le équipage du paquebot à vapeur le *Papin* ont porté des secours efficaces au plus fort du danger. Le brick *l'Argus* est venu aussi apporter sa part de coopération; mais, contrarié par les courants, il n'est arrivé qu'un peu tard.

L'opinion publique est unanime pour reconnaître que c'est principalement aux équipages de nos deux bâtiments que Péra a été préservé d'une ruine complète.

Heureusement aussi que le vent du nord ne régnait point ce jour-là, car, s'il eût soufflé avec quelque force, comme cela est habituel dans cette saison, les désastres de 1831 se seraient renouvelés, et Péra et Galata eussent été de nouveau réduits en cendres. On évalue à un milliard environ les maisons qui ont été brûlées; peu de pertes, d'ailleurs, ont porté sur nos nationaux, les quartiers détruits étant principalement habités par des Turcs, des Arméniens et des Juifs.

Jusqu'ici, on ne pense pas que l'incendie soit dû à la malveillance, mais il y a eu comme toujours apathie et défaut de secours de la part de l'autorité locale, quoique Ali-Pacha, séraskier de Constantinople, se fût transporté sur les lieux.

Nous n'avons aucun accident à déplorer parmi nos marins.

Nous empruntons au *Sémaphore* de Marseille du 2 septembre les nouvelles suivantes sur l'Orient, qui sont postérieures à toutes celles publiées jusqu'à ce moment:

NOUVELLES D'ORIENT.

CONSTANTINOPLE, 17 août. — Nous attendions avec impatience de savoir l'accueil que Méhémet-Ali ferait à la notification des cinq puissances prépondérantes, et comme nous l'avions pensé, la médiation arrive trop tard, car, le 15, M. le capitaine Anselme est revenu de sa mission, et d'après son rapport le vice-roi d'Egypte, loin de se soumettre à la décision de l'Europe pour mettre un terme au différend qui existe, établit des conditions *sinè quò non*, en persistant, avec raison, non-seulement à demander l'hérédité du gouvernement de l'Egypte, mais aussi celle de la Syrie, de plus l'éloignement de Kosrew-Pacha des affaires; sans cela il fera une guerre à mort à l'empire ottoman. Voilà donc les cinq puissances en présence de Méhémet-Ali, qui se trouve aujourd'hui en position ou de satisfaire sa légitime ambition, ou bien de sacrifier tout et de marcher sur Constantinople. Nous venons d'apprendre que des insurrections ont éclaté sur divers points de l'empire. Tout semble concourir à la bonne fortune du vice-roi, puisque les pachas du sultan, jaloux du pouvoir dont jouit Kosrew, lui fournissent les moyens de résister à la Porte; ainsi, il est reconnu aujourd'hui que la conduite du capitain-pacha n'a point été une trahison isolée, mais l'acte d'une faction entière. Dans cet état d'angoisses, les amis des Turcs ne peuvent qu'être vivement inquiets sur le sort de l'empire; car, dans le cas où la médiation accorderait à Méhémet-Ali tout ce qu'il désire et que Kosrew serait écarté, ce qui est très probable, attendu que ses ennemis ont de l'influence dans les cabinets étrangers, il est à craindre que, s'appuyant sur le clergé qui lui est dévoué, ainsi que sur le peuple, Kosrew n'opère une révolution dans Constantinople, laquelle compliquerait les affaires et rendrait leur solution encore plus difficile. On croit que les germes de sédition que ce ministre dit avoir découverts dans la capitale, ne sont rien autre que le prélude de sa conduite ultérieure, lorsqu'il sera poussé dans ses derniers retranchements.

— L'amiral Roussin, qui a reçu ses lettres de créance, a eu l'honneur de les présenter avant-hier au sultan qui l'accueillit avec tous les égards dus au représentant de la France, surtout dans les circonstances actuelles. D'autres ambassadeurs ont aussi leurs lettres de créance; mais l'amiral Roussin, en sa qualité de doyen du corps diplomatique et par les rapports qui l'unissent à la Porte, fut admis le premier en audience. La présentation des autres ministres aura lieu successivement.

— Nous avons le plaisir de vous annoncer que M. le docteur Barachin, qui s'est distingué dans le conseil d'utilité publique, vient d'être nommé, par la protection de Réchid-Pacha et de ses autres amis influents, secrétaire de l'ambassade turque à Paris. Son vaste talent, sa prudence et le zèle avec lequel il a toujours défendu la cause du sultan, jusque dans ses causes intimes, sont un sûr garant des services que sa nouvelle position lui mettra à même de rendre à la Turquie. M. le docteur Barachin part aujourd'hui sur le paquebot-poste.

— Aujourd'hui l'ambassadeur de France a eu une longue entrevue avec Nourri-Effendi, chargé du portefeuille des affaires étrangères, qui lui a représenté l'inconvenance pour la dignité du sultan de faire la concession qu'exige Méhémet-Ali, en destituant Kosrew-Pacha.

ÉGYPTÉ. — ALEXANDRIE, 16 août 1839. — Au moment même où je vous écris, on annonce l'entrée dans notre port d'un brick français et d'une corvette autrichienne. Rien n'a encore pu transpirer sur leur mission. Les affaires, en général, sont dans le plus grand calme, et chacun attend avec la plus vive impatience la fin des affaires politiques; mais leur solution ne paraît pas aussi prochaine que nous le désirerions. Si l'on a décidé un congrès, il faudra bien du temps avant qu'on parvienne à s'entendre; car il est probable qu'on voudra savoir si le vice-roi d'Egypte accepte les conditions qu'on aura arrêtées. C'est là aujourd'hui toute la question, car, si le pacha ne veut pas accepter, comment fera-t-on pour le mettre à la raison? Si Alexandrie se trouve menacée et que Méhémet donne ordre à Ibrahim de marcher sur Constantinople, qui se chargera de dévaler fendre cette dernière ville, et à quelle puissance sera dévolue cette dangereuse mission? Méhémet-Ali peut, poussé à bout, faire éclater une guerre générale; quant à le réduire à l'impuissance de soutenir ses prétentions légitimes, nous ne croyons pas qu'on y parvienne. Tout ce que les puissances peuvent faire, c'est de détruire les flottes; mais un débarquement de troupes en Egypte, à Constantinople, en Syrie, qui oserait le juger possible? En attendant, S. A. ne veut pas rendre la flotte turque, il ne la rendra que lorsque tout sera terminé.

GRÈCE. — ATHÈNES, le 14 août. — Les lettres de Janina présentent la population comme étant en proie à de vives inquiétudes. Les soldats réguliers et irréguliers désertent journellement, si bien que les corps de troupes sont menacés d'une complète dissolution. De pressants messages ont été adressés à Salonique pour hâter le retour de Mustapha-Pacha à Janina. Ce fonctionnaire est arrivé, et sa présence a un peu tranquillisé les

craindre de la population. Tous les beys de Roumélie ont accompagné Mustapha. Plusieurs familles, redoutant les attaques des Albanais, avaient fait entrer leurs effets les plus précieux dans le fort.

A Prévina, un grand nombre de familles ont tenté de quitter le pays et de venir s'établir en Grèce, mais l'autorité ottomane s'est opposée à leur émigration; cet état de choses est la suite des nouvelles parvenues d'Egypte et de Constantinople.

PERSE. — Les nouvelles de la Perse vont jusqu'au 28 juillet; elles nous apprennent qu'il y a une garnison anglaise à Hérat, ce qui a mis en émoi M. le colonel Duhamel, qui, depuis les derniers succès des Anglais, est regardé avec un peu d'inquiétude dans la cour de Téhéran. Le système monétaire du shah vient de subir une altération de 10 0/0, et, ce qu'il y a de plus singulier, c'est que cette mesure a été annoncée comme une amélioration.

Faits Divers.

On écrit de Cherbourg, 28 août :

« Depuis le commencement de la belle saison, les étrangers affluent dans notre ville; jamais, en temps ordinaire, nous n'avons vu un aussi grand nombre de touristes. Depuis huit jours, ce sont les bâtiments de plaisance anglais qui viennent visiter notre grand établissement maritime. Dimanche, c'était lord Durham et sa famille; le lendemain, le comte d'Égremont, pair d'Angleterre; puis un riche marchand de bière. Hier, c'était le paquebot la *Ville de Glasgow*, faisant un service régulier entre Cherbourg et Weymouth, qui nous apportait 25 tonneaux au moins de gentlemen et de ladies, non compris les bagages. Il semble que des gens de tous les pays se soient donné rendez-vous dans notre ville.

« Nos arsenaux ont repris de l'activité. De nombreux ouvriers viennent d'être affectés aux travaux du vaisseau le *Friedland*, que le ministre a donné ordre de terminer le plus tôt possible. Mais pourra-t-il être terminé assez promptement pour que l'ordre puisse être exécuté? On pense qu'il ne sera en état d'être mis à la mer que dans le commencement de 1840, et d'ici là qui sait si un nouveau ministre ne donnera pas contre-ordre?

« Depuis 1810 que ce trois-ponts est sur le chantier, on lui a donné tant de noms, on lui a remis tant de morceaux, qu'il est presque comme le couteau de Jeannot. Tour à tour *Inflexible* en 1810, *Roi-de-Rome* en 1811, *re-Inflexible* en 1814, *re-Roi-de-Rome* en 1815, *re-Inflexible* encore en 1815, *Duc-de-Bordeaux* en 1820, et enfin *Friedland* en 1830, sera-t-il lancé sous ce dernier nom? Emblème des vicissitudes politiques, qui sait s'il en est à son dernier baptême? »

« Il y a quelques jours qu'ont eu lieu les obsèques d'un jeune Polonais que les balles avaient épargné dans les combats et qui est venu tristement mourir sur la terre d'exil. Le nom de ce jeune homme était Antoine Chmielewski. Le cercueil était porté par quelques-uns de ses frères d'armes; les autres suivaient en compagnie de quelques Français dont Chmielewski avait su gagner l'amitié et la confiance.

Après la cérémonie funèbre qui a eu lieu à l'église des Chartroux, paroisse du défunt, le convoi a pris silencieusement le chemin du cimetière. Arrivé sur les bords de la fosse, M. Alexandre Chamski, ancien frère d'armes du défunt et aujourd'hui membre de notre barreau, a prononcé avec une vive émotion les paroles suivantes qui ont fait couler des larmes à tous les assistants :

« Messieurs, permettez à un compatriote, à un compagnon d'exil de celui dont nous pleurons tous la perte, de vous remercier de la dernière marque d'attachement que vous lui donnez, en accompagnant jusqu'ici ses dépouilles mortelles. Il est d'usage de rappeler sur les bords de la tombe les principaux traits de la vie de celui que la mort y fait descendre. Je ne le ferai point cependant, car vous connaissez aussi bien que moi l'histoire de Chmielewski. Cette histoire est celle de nous tous; ses malheurs sont les nôtres : comme nous, il prit de bonne heure les armes pour défendre sa patrie opprimée; comme nous, il s'est vu forcé de demander l'hospitalité à la France; mais, plus heureux que lui, il nous reste du moins l'espoir de venger un jour le désastre de notre chère patrie qui regrette en lui un de ses plus intrépides défenseurs.

« Cher ami, s'il ne nous est plus permis d'attendre le secours de ton bras dans la sainte cause que nous sommes appelés à relever un jour, du moins du haut du ciel, où tes vertus doivent trouver leur récompense, tu veilleras sur elle avec nos autres frères morts aussi soit en la défendant, soit sur la terre d'exil. Et maintenant reçois les adieux que je t'adresse au nom de tes frères d'armes, de tes compagnons d'infortune et des Français présents qui ont bien voulu se joindre à nous pour accomplir un triste devoir ! Puisse ton ame reposer en paix ! »

M. le curé des Chartroux qui, pendant tout le temps de la maladie dont est mort Chmielewski, n'avait cessé de lui prodiguer les soins les plus assidus, s'est distingué encore d'une manière particulière dans cette circonstance par son désintéressement : il a refusé de recevoir la rétribution d'usage et a même payé de ses propres deniers la bière du défunt. Les Polonais, vivement touchés de ce noble procédé, en ont témoigné toute leur reconnaissance à ce charitable et généreux ecclésiastique. (Sémaphore.)

— On écrit de Blois, 30 août :

« Hier, à sept heures du soir, un homme jeune encore, le sieur Groutteau, corroyeur, donnant le bras à une femme M....., avec laquelle il se promenait lentement au milieu de la population agglomérée autour des boutiques de la foire qui se tient dans ce moment sur la promenade publique, venait à peine de s'arrêter devant la parade d'un bateleur, lorsqu'un homme vêtu d'une blouse bleue écarte les nombreux voisins qui coudoyaient le sieur Groutteau et la femme M.....; puis, se présentant de front devant eux, il lève tout d'un coup le bras sur le sieur Groutteau, lui plonge dans le cœur un long couteau qu'il retire aussitôt, et d'une main aussi ferme, frappe ensuite la femme M..... qui est atteinte profondément au bras. Le sieur Groutteau tombe en poussant un cri déchirant, le cri affreux d'un homme frappé à mort, et des flots de sang inondent à l'instant la rue.

On s'empresse autour des deux victimes, et on arrête sur-le-champ, avant qu'il ait eu le temps de s'éloigner ou sans qu'il ait voulu le faire, le sieur M....., mari de la femme qui accompagnait le sieur Groutteau. Celui-ci, ainsi que la femme, a été immédiatement transporté chez un médecin voisin. Le sieur Groutteau a expiré presque aussitôt; on n'a pour la femme M..... aucune crainte sérieuse.

« Ce double crime est attribué par les uns à un sentiment de jalousie, par les autres à un sentiment de cupidité. M....., furieux de voir que sa femme, conseillée par le sieur Groutteau, cherchait à mettre sa fortune personnelle à l'abri des dissipations de son mari, aurait voulu se venger par un double meurtre.

« Notre population est vivement émue d'un crime comme celui-ci, une audace et un sang-froid aussi atroces. »

« M. le ministre de la guerre vient de mettre récemment deux nouveaux mortiers à bombes-amarrées, dont le tir a été

perfectionné d'une manière si complète par M. Godde de Liencourt, à la disposition de la Société des Naufrages, pour le service du port de Calais. Les fusées de guerre converties en moyen de sauvetage, et dont M. le général Duchand étudie en ce moment les angles de tir les plus convenables pour en faire la nouvelle application, concourent avec les bombes-amarrées à compléter les secours que l'humanité réclame depuis si longtemps en faveur des malheureux navigateurs.

On ne verra pas sans intérêt les efforts que fait la Société des Naufrages pour ne pas se laisser devancer par l'Angleterre, qui travaille en ce moment à l'amélioration de son littoral sous le point de vue du sauvetage des navires en péril.

— On lit dans le *Sémaphore* de Marseille :

L'orage de samedi a été funeste à plusieurs familles. Un homme a été frappé de la foudre et est mort sur le coup dans le village de Saint-Louis, et, au vallon du Rove, un accident non moins triste a eu lieu presque au même moment. Là, le tonnerre est tombé sur une maison de campagne, a dévasté la toiture de l'édifice et s'est précipité par le tuyau de la cheminée dans une chambre où se trouvaient trois personnes : une jeune femme qui venait d'accoucher, la garde-malade et l'enfant. Les deux femmes ont été atteintes, l'enfant seul a été respecté; mais toutefois la garde-malade a été seulement renversée et en a été quitte pour quelques contusions, tandis que l'accouchée a été réellement foudroyée. On conçoit la douleur des parents de cette infortunée jeune femme qui avait à peine vingt-quatre ans, et qui leur a été enlevée d'une manière aussi terrible qu'inattendue. Il y a bien long-temps que nous n'avons entendu parler à Marseille d'événements de cette nature arrivés dans la ville ou dans le voisinage.

Extérieur.

ANGLETERRE. — Le remaniement du ministère anglais n'est pas terminé. Les journaux de Londres annoncent de nouvelles mutations, qui ne seront peut-être pas les dernières. Le ministre de la guerre, lord Howick, a donné sa démission; avec lui se retire M. Charles Wood, nommé sous-secrétaire-d'état à la trésorerie. Lord Howick était un des membres les plus éclairés de l'administration; le nom qu'il porte, et dont la célébrité remonte aux premiers efforts du parti réformiste en 1792, jetait encore un reflet de gloire sur ce cabinet. Le successeur du ministre démissionnaire n'est pas désigné.

Pendant que lord Howick quitte le cabinet, où ses opinions libérales se trouvaient à l'étroit, lord John Russell abandonne le ministère de l'intérieur et la direction des communes, où ses idées de juste-milieu avaient soulevé contre lui une vive répulsion, et permute avec lord Normanby qui lui cède l'administration des colonies. Lord Morpeth, sous-secrétaire-d'état pour l'Irlande, et dont on vante la capacité, sera probablement le chef du parti ministériel dans les communes (leader). à l'ouverture du parlement. On parle de l'entrée de M. Macaulay au ministère, ce qui nous paraît assez probable, lord Melbourne ayant grand besoin d'un orateur de plus dans la chambre élective pour tenir tête aux Tories.

Si l'on nous a bien informés, le nouveau ministre du commerce, M. Labouchère, ne se regarde pas comme engagé par les paroles de dépit que M. Poulett Thompson avait exhalées contre la France. Il y a des probabilités pour que les négociations soient reprises avant la session.

M. Labouchère est d'origine française, et il ne voudra pas sans doute qu'on puisse l'accuser d'avoir laissé échapper par sa faute l'occasion d'étendre les rapports commerciaux des deux pays.

Nous devons dire, pour rectifier nos propres impressions et celles du public, que la boutade commerciale de M. Poulett Thompson, à l'égard de la France, n'implique nullement, jusque-là du moins, une pensée commune à ses collègues. Ceux qui connaissent la vanité et l'irritabilité excessive de l'ancien ministre du commerce, ne chercheront pas ailleurs l'explication d'un acte d'hostilité que la presse française a dû traiter sévèrement.

AUTRICHE. — On écrit de Vienne, 24 août, que M. de Metternich est depuis deux jours tout-à-fait délivré de la fièvre, bien qu'il ne s'occupe pas encore d'affaires. On dit que M. de Tatitscheff, ambassadeur russe, a reçu des instructions pour prendre part aux délibérations sur les affaires d'Orient.

Variétés.

UNE RENCONTRE EN DILIGENCE.

Dans le mois d'avril 1809, à huit heures du matin, et dans la cour des messageries de Rouen, une diligence allait partir pour Paris, et un commis de l'administration s'appretait à faire l'appel ordinaire des voyageurs. Il commença par installer les personnes qui devaient prendre place dans le coupé, puis il ouvrit l'intérieur.

— Madame Deligny, dit-il, mademoiselle Estelle.

C'étaient les deux seules personnes qui dussent occuper l'intérieur ce jour-là. Ces deux dames se jetèrent un coup d'œil singulier, un petit tressaillement involontaire les saisit l'une et l'autre; mais Mme Deligny surmonta tout de suite ce mouvement, et, plaçant sa main gantée sur le bras du commis, elle monta dans la voiture. Mlle Estelle hésita plus long-temps; elle fit même un pas en arrière, comme une personne qui se décide à remettre son voyage; puis, revenant sur cette résolution à demi formée, elle s'élança dans la voiture; le commis ferma la portière, le postillon fit claquer son fouet, et la lourde machine prit le chemin de Paris.

Mme Deligny n'avait jamais vu sa nouvelle compagne que de loin, à une de ces distances qui ne permettent d'apprécier qu'imparfaitement l'âge et la beauté d'une femme; elle arrêta d'abord son regard ferme et scrutateur sur Mlle Estelle; ensuite, cédant à une politesse qu'on dirait native chez les personnes bien élevées, elle fit un léger salut, et, détournant la tête, elle regarda soir les dernières maisons du faubourg de Rouen. Mlle Estelle n'avait jamais non plus, jusque-là, même aperçu Mme Deligny, dont néanmoins le nom, l'existence, et jusqu'à la figure encore inconnus, l'occupaient depuis long-temps; elle se livra donc à un examen scrupuleux, cherchant vainement ce qu'il pourrait y avoir à reprendre dans la personne ou la toilette de cette femme qu'elle s'était figurée sous mille formes différentes. Mais Mme Deligny était vêtue avec ce goût parfait, avec cette grâce complète et décente qui décèlent la femme bien née et bien finie; sa figure avait une noblesse que tempéraient des traits fins et spirituels; son regard était doux quoique un peu ferme, sa bouche riieuse, et ses boucles nombreuses de cheveux châtain avaient précisément la nuance nécessaire pour donner de l'harmonie à son visage. Mlle Estelle devina facilement que Mme Deligny pouvait avoir quatre ou cinq ans de plus qu'elle-même; mais à vingt ans cette différence est souvent un avantage. L'examen, recommencé vingt fois, finit enfin, et Estelle s'avoua que sa compagne lui était supérieure; alors elle regretta de n'avoir pas différé son voyage, et s'enveloppant dans son châle de cachemire, elle demeura immobile et pensive.

On a souvent remarqué que sous l'Empire les jolies femmes étaient plus communes dans les théâtres qu'elles ne le sont aujourd'hui; la beauté était alors le premier passeport exigé pour franchir le seuil du temple; si le talent s'y alliait, la fortune dramatique était faite; si l'on faisait défaut, restait une qualité toujours précieuse, et qu'alors on appréciait infiniment.

Mlle Estelle était une jeune desservante de Thalie que le Théâtre-Français avait prise à l'essai, et qui avait profité de quelques jours de congé pour s'essayer devant les Rouennais dans quelques rôles que ses camarades de la rue Richelieu ne lui permettaient pas d'aborder à Paris. Cependant l'étude de son art ne l'occupait pas entièrement; l'amour entraînait pour beaucoup dans sa vie, et l'homme qu'elle aimait était précisément le mari de cette femme auprès de laquelle elle était assise, et qui, après un examen aussi attentif que l'avait été le sien, lui paraissait si belle et si distinguée. On comprend maintenant le mouvement de colère et de répugnance qui avait saisi Mme Deligny en montant en voiture et l'embarras de Mlle Estelle.

— Que je suis heureuse d'avoir laissé ma femme de chambre à Rouen! pensait la femme mariée; il m'aurait fallu subir le supplice de voir ma rivale devant un témoin. Julie aurait tout deviné... La conduite de M. Deligny était si connue... C'était à n'y pas tenir!

— Ces hommes mariés vous mettent toujours dans l'embarras! se disait de son côté Mlle Estelle. Le monstre s'était donné pour garçon!

La jeune actrice était plutôt agaçante que jolie; sa voix, un peu forte et habituée au diapason nécessaire pour arriver aux rangs des spectateurs les plus élevés, n'avait rien de flatteur; mais son œil était vif et plein de feu, son sourire malin, et je ne sais quoi de provoquant animait sa figure railleuse et lutine. Il y avait un abîme entre ces deux femmes; mœurs, habitudes, principes, esprit, façon de voir, tout était différent, rien n'avait la moindre parité; seulement elles aimaient le même homme. M. Deligny, qui négligeait sa jeune femme, était, chose rare, aimé d'Estelle; il avait à supporter des caprices, des accès d'humeur, des moments de jalousie. On le boudait, on le querellait à la journée; mais on l'aimait, et jusque-là les compagnes d'Estelle n'avaient pas mis en doute sa fidélité.

— Elle est capable de ne pas parler jusqu'à Paris, pensait l'actrice; Dieu le fasse!

Ce n'était pas le compte de Mme Deligny, qui ne voulait nullement se commettre avec la jeune actrice, mais qui n'était pas fâchée de juger des sentiments et de l'esprit d'une femme qui troublait sa vie, et à laquelle son mari paraissait fort attaché. On rapporte qu'à l'époque où la fortune de Mme de Maintenon commença à l'emporter sur celle de Mme la marquise de Montespan, et où par conséquent elles étaient animées l'une contre l'autre de la haine la plus vive, toutes deux furent obligées d'aller de Paris à Versailles seules dans le même carrosse.

— Madame, dit la spirituelle Athénais à la veuve de Scarron, oublions nos haines, nos querelles, et soyons-nous l'une à l'autre bonne compagnie.

Mme Estelle résolut d'en user ainsi et se promit d'apaiser son cœur et d'ajourner sa colère. Elle fit entendre alors cette petite toux qui sert souvent d'exorde à une conversation difficile à commencer.

— Le temps est un peu froid, dit-elle ensuite; mais, mon Dieu! je ne me trompe pas, on vous a nommée Estelle? Je crois vous reconnaître, mademoiselle; n'est-ce pas vous qui avez débuté, il y a trois mois, au Théâtre-Français?

— Oui, madame, dit Estelle en faisant un salut et en laissant flotter un coin du châle qui l'enveloppait.

— Des débuts fort heureux, mademoiselle, j'y étais; de la grâce, de la finesse, de l'enjouement, vous avez une foule de qualités précieuses. Vous êtes fort bien au théâtre, mais vous gagnez tellement à être vue de près, mademoiselle, que, le croiriez-vous? j'avais ce matin de la peine à vous reconnaître.

Mlle Estelle s'inclina avec ce petit air satisfait que la louange donne aux plus modestes. Mme Deligny continua :

— Je viens de Rouen, comme vous le voyez, j'y suis restée une semaine; mais, comme je vois rarement ma famille qui habite cette ville, je n'ai pas pu disposer d'une seule soirée, et n'ai su que par la renommée les nouveaux succès que vous venez d'obtenir; on m'a cité je ne sais plus quelle pièce où vous avez été ravissante.

— Le *Tartufe*, madame, répondit ingénument Estelle.

— Oui, c'est cela, le *Tartufe*; Marianne, n'est-il pas vrai? Pourquoi ne jouez-vous pas ce rôle à Paris?

Ce peu de mots produisirent l'effet de l'étincelle qui tombe sur une traînée de poudre. Il y a toujours deux natures dans une actrice, la femme et la comédienne. Quand on touche à la fibre comique, la femme s'emporte, devient loquace et ne voit plus d'autres intérêts que ceux de son amour-propre. Mlle Estelle oublia tout, elle perdit jusqu'au souvenir de la position délicate où elle se trouvait, et elle commença une interminable série de récriminations contre les sociétaires du Théâtre-Français. C'étaient des reproches sans fin, des injustices sans exemple, puis des critiques de celle-ci, de piquantes anecdotes sur celle-là; tous les secrets des coulisses furent découverts, toute la diplomatie du foyer fut mise à nu. Mme Deligny avait l'air d'écouter; mais son esprit était ailleurs, et tout en considérant attentivement Estelle, elle ne prêtait qu'une oreille distraite à des détails que quelques termes particuliers aux comédiens rendaient peu intelligibles pour elle et dont le fond insignifiant la fatiguait; sa passion, ou pour mieux dire sa douleur d'épouse avait repris le dessus. Estelle s'embellissait en parlant; la jalousie de Mme Deligny devint plus vive; elle oublia le modèle qu'elle s'était promis de suivre; le sang-froid de Mme de Montespan lui échappa, et, interrompant tout d'un coup l'actrice :

— Mon Dieu! mademoiselle, comment se fait-il que des intérêts aussi vifs vous laissent le temps de songer à mon mari?

— Votre mari! dit l'actrice avant d'être revenue au moment présent.

— Oui, mon mari, M. Deligny que j'aime, qui m'aimait avant de vous connaître, et que vous éloignez de moi par je ne sais quels artifices, par je ne sais quel charme qui le trompe et qui le séduit... O mon Dieu! pourquoi me trompe-t-il, pourquoi me quitte-t-il pour vous? Serait-il vrai que les hommes ont de l'attrait pour les choses défendues, les choses coupables et criminelles... Je suis jeune, vous le voyez, je suis belle; il peut m'aimer sans remords. Est-ce cela seul qui l'éloigne?... Voyons, parlez, mademoiselle; j'ai un enfant, faudra-t-il que pour vous il soit privé de caresses de son père, ou qu'il en jouisse plus rarement? faudra-t-il que sa fortune soit compromise?... Pardon, pardon; mais vous devez sentir que la seule perte de temps, le goût de plaisirs autres que ceux de la famille compromettent ma fortune.

Mme Deligny s'était tournée vers l'actrice; elle avait saisi sa main; cette main, que pressait si souvent son mari, tremblait alors dans la sienne. Elle pria, elle supplia; des larmes coulaient de ses beaux yeux. Mademoiselle Estelle était bonne; elle n'avait jamais réfléchi jusque-là au désespoir que sa liaison pouvait causer à une autre. Elle avait cru d'abord que Deligny était libre, puis qu'il avait épousé une vieille femme, laide, bossue, toutes choses qui, suivant elle, légitimaient sa conduite; la

scène qu'elle sobissait était vive, imprévue ; il était impossible de lui échapper, et si elle devait durer jusqu'à Paris, elle serait longue. Estelle s'attendrit, pleura à son tour, et comprit qu'elle devait se sacrifier ; elle allait donc parler et promettre tout ce qu'on exigerait d'elle, lorsque la voiture s'arrêta et que le conducteur se mit à crier :

— Oui, oui, mon officier, oui, il y a de la place dans l'intérieur... ; oui, deux dames seules... ; oui, une dame qui a les cheveux châtain... ; qui vient de Rouen, sans cela... Nous vous attendons, mon capitaine.

— Plus un mot, mademoiselle, dit Mme Deligny à Estelle en séchant ses larmes ; plus un geste ; qu'il ne soit pas question de ce qui s'est passé entre nous, entendez-vous, mademoiselle ?

L'officier qui se rencontrait si à point et auquel on offrait une place qu'il savait sans doute libre, descendit de cheval tout auprès de la diligence, et jetant la bride de son cheval azezan sur le bras de son domestique :

— Doucement, Jacques, doucement ; ne le surmenez pas ; vous arriverez quand vous pourrez, pourvu que les jambes de Brillant ne soient pas engorgées...

Et il s'élança dans l'intérieur. Il prit la main de Mme Deligny qu'il baisa respectueusement, et lui dit à demi-voix :

— Comment vous portez-vous, ma bonne amie ?

Il jeta ensuite un regard inquiet sur l'actrice, comme un homme désappointé d'avoir un témoin qu'il ne s'attendait pas à trouver, et s'arrangea de façon à ce que la conversation intime qui s'établissait entre lui et Mme Deligny ne fût pas entendue.

Ce cavalier était un jeune homme de vingt-huit ans, d'une figure belle et hardie, d'une tournure délibérée que rehaussait encore l'uniforme de hussard dont il était revêtu ; sa moustache noire faisait valoir l'éclat de ses dents ; sur les broderies d'argent de son uniforme, brillait cette croix d'honneur alors si enviée et signe d'une si grande valeur. C'était un de ces hommes brillants que tout le monde remarque, et qui attirent inévitablement le regard des femmes. Mme Deligny rougit de plaisir dès qu'elle l'aperçut ; sa figure, altérée un moment auparavant par une douleur si vive, s'épanouit comme par enchantement et reprit tout son éclat. Elle se prêtait avec une grâce décente mais empressée aux familiarités du capitaine, et il semblait, à voir le soin qu'elle mettait à attirer seule son attention, qu'elle voulait l'empêcher de jeter un seul coup d'œil sur Estelle. Ils se parlaient bas, avaient mille secrets à se dire, et les quelques mots qui arrivaient par hasard à l'oreille de l'actrice lui paraissaient fort clairs. Évidemment, ils se conduisaient comme s'ils eussent été seuls, ne pensant pas plus au témoin qui les voyait et les entendait que s'il eût été à mille lieues.

— Très-bien ! très-bien ! pensa l'actrice étonnée de ce spec-

taclé nouveau. Ne vous gênez pas, monsieur ; à votre aise, madame... Ah ! ah ! madame Deligny, vous voulez et l'amant et le mari ! Et moi qui m'attendrissais, qui m'accusais... moi qui de bonne foi... Toutes les comédiennes ne sont pas au théâtre... A qui se fier, bon Dieu !

Cependant l'actrice était assez jolie pour mériter un regard, et le capitaine trop galant homme pour ne pas l'accorder. Estelle se mit sous les armes, elle essaya son plus irrésistible sourire, elle allanguit ses regards et tour à tour les rendit vifs. Le capitaine la lorgnait de temps en temps par-dessus l'épaule de Mme Deligny, et lui faisait comprendre de son côté qu'il n'était pas insensible aux charmes d'une jolie figure et qu'il comprenait parfaitement la valeur d'un coup d'œil ; mais il devait des égards à Mme Deligny.

— Pauvre femme ! pensait l'actrice, c'est à ce coup qu'elle va se désespérer.

La conquête d'un beau capitaine de hussards a toujours eu son prix ; sous l'Empire elle était inestimable. Mme Estelle, malgré sa fidélité à M. Deligny, avait la faiblesse de son temps, et elle aurait donné dix bourgeois pour un militaire ; aussi, quand on fut arrivé à Paris, et qu'elle vit le capitaine offrir la main à Mme Deligny, elle ne put maîtriser son dépit, et la tirant par son bras, demeura libre, elle lui proposa un arrangement.

— Accommodons-nous, lui dit-elle ; je vous rends votre mari, cédez-moi votre amant.

— Mon amant ! s'écria Mme Deligny, comme si elle eût marché sur une vipère ; mon amant ! mademoiselle, pour qui me prenez-vous ? c'est mon frère.

Le capitaine fit un signe à Mme Estelle qui, décontenancée et rouge jusqu'aux oreilles, demeurait immobile au milieu de la cour des messageries.

Quelque temps après cette rencontre, le bonheur était rentré dans la maison de Mme Deligny, et grâce aux soins du capitaine, son mari était revenu à elle, et lui témoignait un amour qu'il n'aurait jamais dû lui retirer. Mme Estelle avait quitté Paris et débuté avec succès à Milan, où le frère de Mme Deligny était en mission auprès du prince Eugène. Il est quelquefois bien heureux d'avoir un frère.

A. DARCY.

(Courrier français.)

Le Rédacteur en chef, Gérant responsable, F. RITTIER.

Une femme de 35 ans a disparu depuis le 15 août. — Signalément : Cheveux et sourcils châtain, yeux gris, nez gros et long, bouche moyenne, menton rond, figure ronde, front couvert ; un signe à côté de la bouche, du côté droit ; taille ordinaire.

Les personnes qui pourraient en donner des nouvelles sont priées de s'adresser à la Croix-Rouge, Grande-Rue, n° 8, chez M. Véreau.

VINGT FRANCS DE RÉCOMPENSE

A celui qui rapportera au bureau du journal une bourse en forme de filoché, couleur lilas un peu passée, contenant quatre pièces de vingt francs, deux écus et plusieurs petites pièces. Cette bourse a été perdue de l'hôtel du Parc à la rue Longue, à quatre heures, ou de la rue Longue au pont Morand, à huit heures.

INSTITUTION PRÉPARATOIRE A LA MARINE et aux Ecoles polytechnique et de Saint-Cyr, SOUS LE PATRONAGE DE S. A. R. LE PRINCE DE JOINVILLE. Les élèves ne sont pas admis avant l'âge de 12 ans. — S'adresser à M. Lorient, directeur, rue Neuve-Sainte-Geneviève, n° 11, à Paris.

DÉCÈS DU 30 AOUT AU 1er SEPTEMBRE.

Cécile Rivière, femme Daceir, 22 ans, négociant, rue Tupin, 5. — Catherine Regnier, fille des défunts, 70 ans, dévideuse, célibataire, grande rue Pizay, 5. — François Neysoud, 71 ans, fabricant d'étoffes, rue des Pierres-surnuméraire aux convois funèbres de cette ville, célibataire, rue Bouteille, 24. — Jean-Baptiste Venay, 42 ans, fabricant d'étoffes, rue Imbert-Colombe, 6. — Alexandrine Magnin, fille d'Etienne, 15 ans et demi, apprentie fabricante d'étoffes, chez M. Vernou, rue Poterie, 2 ; le père habite Felletin (Haute-Vienne). — Pierre Amy, 68 ans, reutier, rue des Farges, 41. — Hôpitaux, 16. — Enfants au-dessous de sept ans, 6.

BOURSE DE PARIS DU 2 SEPTEMBRE.

Quoique les fonds anglais fussent arrivés hier en baisse, la rente avait un peu monté à Tortoni. Cette hausse avait été faite par le bruit que don Carlos avait traité avec la reine d'Espagne. Immédiatement après l'ouverture, il y a eu un peu de baisse occasionnée principalement par les ventes en liquidation.

Trois pour cent	80 70
Quatre pour cent	112 35
Cinq pour cent	2785
Actioux de la banque	

GRAND-THÉÂTRE.

Jeu 5 septembre 1839. — Troisième début de M. Pouillet. — Le Dieu et la Bayadère, opéra. — Six heures 1/2.
Vendredi 6 septembre. — Première représentation de M. Bocage. — Le Riche et le Pauvre, drame. — Six heures 1/2.

Feuille d'Annonces.

LIBRAIRIE.

EN VENTE CHEZ AUGUSTE BARON, LIBRAIRE, RUE CLERMONT, 5.
LE PROCÈS COMPLET

SEBASTIEN-BENOIT PEYTEL,

Contenant l'acte d'accusation, l'interrogatoire de l'accusé, les dépositions des témoins, le réquisitoire du ministère public, la plaidoirie du défenseur, le résumé du président et l'arrêt de la cour.

Formant 1 vol. in-8°. — Prix : 25 cent. la feuille. — Les cent premiers souscripteurs recevront gratis le portrait de l'accusé. (343)

ANNONCES DIVERSES.

A VENDRE DE SUITE AU PRIX DE 6,000 FR.

Une petite propriété située aux Charpenes, composée d'une maison, cour et deux bicherées de verchère. S'adresser à M. Puy, avenue de Vauban, maison Coston, au 1er, aux Brotteaux. (6739)

(8186) A VENDRE, ensemble ou séparément. — Un fonds de graveur sur métaux et en taille-douce, et trois chambres garnies, décorées et meublées à neuf, dans une des plus belles rues de Lyon. S'adresser à M. Bionne, café des Tuileries, quai de l'Hôpital, à Lyon.

Le magasin de graveur a deux apprentis, l'un de trois ans et demi d'apprentissage, et l'autre de dix-huit mois ; l'acquéreur pourrait profiter du restant d'apprentissage.

(6734) A VENDRE pour cause de maladie. — Un ancien fonds de lingerie, dans un bon quartier. S'adresser au bureau du journal.

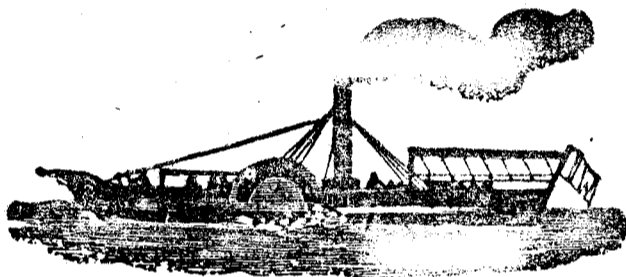
(6740) A LOUER à la Saint-Jean prochaine. — Appartement composé de cinq pièces, occupé par un traiteur depuis cinquante ans et plus. S'adresser à M. Chapelle, propriétaire, rue de la Limace, n° 5.

(6743) M. ESTOUP, marchand de gravures anciennes et modernes, a l'honneur de prévenir le public qu'il vient de débarrasser ses marchandises, rue de la Préfecture, n° 3. Il ne restera que peu de jours dans cette ville.

(6735) **LE CAFÉ DE LA PALME,**
RESTAURANT,
Grande rue de l'Hôpital, faisant l'angle de la rue Noire, Est ouvert depuis le 31 août. — Diners à 1 fr. par tête.

(6747) A LOUER, à la Saint-Jean 1840. — Grands magasins sur le devant et sur le derrière, pouvant, suivant la convenance, être réunis par un ciel-ouvert, situés place de la Préfecture, n° 17. S'adresser au 4e, sur le devant, depuis midi jusqu'à trois heures.

(6746) **ABONNEMENT**
D'ÉCLAIRAGE DES COURS ET ESCALIERS.
Au mois ou à l'année.
S'adresser rue du Bois, n° 16.



BATEAUX A VAPEUR
DU RHONE
SERVICE DE L'AIGLE.

Départs à cinq heures du matin.

Ces bateaux, très-spacieux, se distinguent par la supériorité de leur marche et la commodité des emménagements.

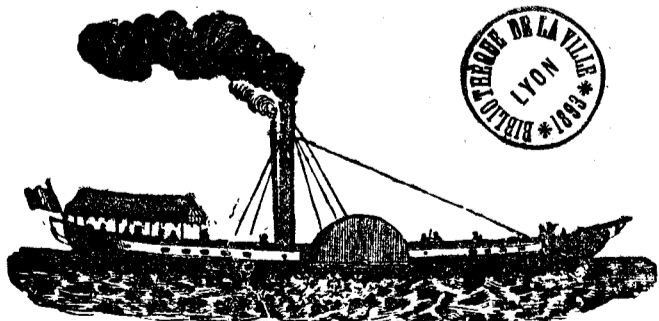
Les bureaux de la compagnie sont : quai de Retz, n° 45, et place de la Charité, hôtel de Provence. (261)

GAZ DE SAINT-ÉTIENNE.

Les administrateurs de la compagnie d'éclairage par le gaz de la ville de Saint-Etienne ont l'honneur de prévenir MM. les actionnaires de ladite compagnie que l'assemblée générale qui a eu lieu le 24 août n'ayant pu délibérer, les membres présents ne représentant pas le nombre d'actions voulu, une nouvelle assemblée a été fixée au 24 septembre, neuf heures du matin, hôtel du Nord, à Saint-Etienne, aux termes de l'article 28 de l'acte social.

L'objet de cette assemblée est de procéder au remplacement des administrateurs actuels, et de prendre les mesures administratives que nécessiteront les intérêts de la société.

Les membres présents à cette seconde assemblée, quel que soit le nombre d'actions qu'ils représentent, pourront valablement délibérer. (1571)



(268) **COMPAGNIE GÉNÉRALE**
DES
BATEAUX A VAPEUR
POUR
VALENCE, AVIGNON, BEAUCAIRE ET ARLES.
Départs tous les jours.
POUR MARSEILLE DIRECTEMENT.
Les dimanches, jeudis et samedis, à quatre heures et demie du matin, du port de la Charité.

(6748) On demande un apprenti pour un magasin de mercerie et enjolivure. S'adresser à M. André Bogey, rue de la Poulallerie, 13, près l'allée des Images.

AVANZINO, TRAITEUR,

PASSAGE DE L'ARGUE, ESCALIER J,

A l'honneur de prévenir le public qu'il vient d'ajouter à son établissement une grande salle de 80 couverts et quelques salles particulières. Le salon est parqueté et éclairé dans un nouveau genre. Le service, comme par le passé, tendra toujours de plus en plus à satisfaire à toutes les exigences. — Les prix sont de 2 francs et au-dessus. — 11 porte en ville. (8183)

(8189) **VENTE DU COKE**

DE LA COMPAGNIE DU GAZ DE PERRACHE. M. RIGOLET, seul adjudicataire du coke, prévient les consommateurs qu'ils peuvent s'adresser à son entrepôt, rue de Jarente, près la rue Vaubecour. Le prix est fixé à 3 f. les 100 kil., ou 1 fr. 5 c. la benne rendue. Les boîtes destinées à recevoir les commissions sont toujours placées rue des Célestins, n° 5, et place des Terreaux, à côté du café Grand.

Changement de Domicile.

L'ÉTUDE DE M^c DUGUEYT,

NOTAIRE,

Est actuellement au 1er étage des bâtiments du Palais Royal, à l'entrée de la rue du Plat. (1572)

GUÉRISON RADICALE

DES HERNIES,

ou TRAITEMENT CURATIF DES HERNIES

OU DESCENTES, Rendant les Bandages et les Pessaires inutiles, sans aucun dérangement ni régime, approuvé par l'Académie de Médecine de Paris.

Pour plus amples renseignements, voir l'instruction qui sera envoyée gratis, franche de port, par la poste, aux personnes qui en feront la demande par lettres affranchies.

L'efficacité de ce remède est reconnue, et la guérison est assurée. S'adresser à l'auteur, M. PIERRE SIMON, herniaire et bandagiste, aux Herbiers, département de la Vendée. — (Donner l'adresse amplement et très-lisiblement ; affranchir.) (6745)

GUÉRISON DU FARCIN

Par le TOPIQUE-TERRAT, breveté. — 6 fr. le pot pour deux chevaux. — A Paris, chez Terrat, quai Pelletier, 32. — Dépôt chez Vernet, à Lyon ; Michel, à Tarare ; Tournier, à Givors. (932)